

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 03/313 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES AVENANTS RELATIFS AUX MARCHES DE PRESTATION DE SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2003

L'An deux mille trois, et le trente octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CIABRINI Jean-Marc, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, GALLETTI François, GERONIMI Jean-Valère, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RICCI Dominique, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, SISCO Henri, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur, VINCIGUERRA Marie-Jean

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. PIETRI Don Pierre  
Mme BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à M. GALLETTI François  
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier  
M. COLONNA Jean-Charles à M. VINCIGUERRA Marie-Jean  
M. CROCE Laurent à M. CIABRINI Jean-Marc  
M. FRANCESCHI Henri à Mme GUERRINI Simone  
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert  
M. JALPI Jean à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. PIERI Pierre-Timothee à M. VERSINI Sauveur  
M. RUAULT Paul à M. ANTONA Joseph

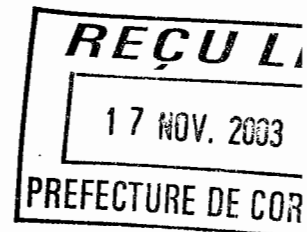


**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, LANFRANCHI Mireille, QUASTANA Paul, TALAMONI Jean-Guy.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 03/143 AC de l'Assemblée de Corse du 15 mai 2003 approuvant la tranche du programme régional de formation professionnelle continue et d'apprentissage 2003/2004 relative aux Plates Formes Insertionnelles et aux Plates Formes Découvertes des Métiers,
- VU** la délibération n° 03/168 AC de l'Assemblée de Corse du 19 juin 2003 approuvant la tranche du programme régional de formation professionnelle continue et d'apprentissage 2003/2004 relative aux formations préqualifiantes et qualifiantes : Bâtiment et Travaux Publics, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Pêche/Aquaculture, Commerce/Distribution, Industrie/Artisanat,
- VU** la délibération n° 03/170 AC de l'Assemblée de Corse du 19 juin 2003 autorisant la signature des marchés de prestations de services relatifs à la Promotion Sociale et aux formations générales dans le cadre du programme régional de Formation Professionnelle 2003/2004,



- VU** la délibération n° 03/242 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> septembre 2003 de l'Assemblée de Corse, approuvant la tranche du PRFPA relative aux actions qualifiantes, Agriculture, Environnement, Transport, Tertiaire, Sport/Jeunesse/Culture, Santé Sociale, Tourisme,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2003/24 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 27 octobre 2003,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants relatifs aux modifications des dates de début et fin des actions de formation votées par l'Assemblée de Corse dans le cadre du Programme Régional de Formation Professionnelle et d'Apprentissage 2003/2004.

**ARTICLE 2 :**

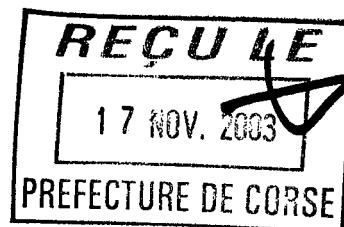
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

AJACCIO, le 30 octobre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,



  
José ROSSI